

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les dispositifs de participation et de prévoyance du groupe InVivo évoluent avec la signature de deux nouveaux accords

Moins d'un an après l'intégration des équipes de Soufflet, les organisations syndicales et la direction du groupe InVivo harmonisent la participation et la protection sociale des collaborateurs

Paris, le 23 novembre 2022 - Avec l'intégration du groupe Soufflet, dont l'acquisition a été finalisée le 9 décembre dernier, le groupe InVivo a vu ses effectifs doubler, passant de 6 500 à 13 000 collaborateurs en France et à l'international. Une évolution majeure qui a conduit la direction du groupe et ses partenaires sociaux à revoir les accords de participation et de prévoyance.

Deux nouveaux accords ont été signés ce jour avec la majorité des partenaires sociaux : CFTD, FO, CFTC, SOLIDAIRES SDACOOPA et SUD. Cela témoigne une nouvelle fois de la qualité du dialogue social établi au sein du groupe InVivo, ainsi que de sa capacité à embarquer de nouvelles équipes.

La participation 2022-23

La signature du 9^{ème} avenant à l'accord de participation du groupe de 2013 vient acter l'extension de son périmètre d'application à l'ensemble de ses entités, incluant les entités Soufflet. En parallèle, il a été décidé de majorer le coefficient de la formule légale de 10 %.

« Chez InVivo, nous sommes convaincus que le développement du groupe se réalise pour et par les collaborateurs. Malgré l'accroissement du nombre de nos entités notre volonté est de continuer à harmoniser nos pratiques pour faire bénéficier l'ensemble de nos salariés d'un socle commun, le plus profitable possible. Cela démontre notre capacité à mener des opérations structurantes, tout en continuant à placer l'humain au centre. » déclare Sébastien Graff, directeur général du groupe InVivo en charge des ressources humaines, de la communication et des projets stratégiques.

Un nouvel accord de prévoyance groupe

Concernant l'accord de prévoyance, l'objectif était de parvenir à harmoniser le dispositif pour les 10 500 salariés du groupe en France, répartis sur près d'une centaine d'entités dans des activités diverses matérialisées par 13 conventions collectives et avec des régimes de rattachement différents (régime général et régime agricole).

« Nous sommes particulièrement satisfaits de l'accord de prévoyance auquel nous avons abouti, qui met en place un dispositif homogène et équitable pour tous les salariés, à la fois protecteur et très compétitif. Par ailleurs nous avons pu limiter l'impact tarifaire pour nos collaborateurs, en augmentant la part patronale de 62 % à 68 %. » indique Sébastien Graff

À propos d'InVivo

Le groupe InVivo est l'un des premiers groupes européens agricoles avec un chiffre d'affaires de près de 10 milliards d'euros, dont plus de la moitié réalisée en France, et un effectif de plus de 13 000 salariés, dont environ 10 000 en France. Implanté dans 35 pays, il regroupe 90 sites industriels, dont 63 en France. Ce pilier de la souveraineté alimentaire intervient sur toute la chaîne de valeur, de la fourche à la fourchette, en étant leader sur chacun de ses métiers stratégiques : Agriculture ; Malterie ; Meunerie, ingrédients, boulangerie / viennoiserie / pâtisserie ; Jardinerie et distribution alimentaire ; Négoce international de grains ; Viti-vinicole. Un pôle global transverse de solutions innovantes et digitales complète le dispositif pour accélérer la transformation de ces métiers. Pour en savoir plus : invivo-group.com / Twitter [@InVivoGroup](https://twitter.com/InVivoGroup)

Contacts presse

Charlotte de Lattre

M : 06 01 06 12 74

cdelattre@invivo-group.com

Krystel Valaydon

M : 06 78 06 23 21

kvalaydon@invivo-group.com